

La quinzaine féministe : pairs contre paires. - Toujours les conseillères municipales en France. - Les maisons de tolérance en Belgique et à Strasbourg. - Les voyages de notre présidente internationale. - A Terre-Neuve et à Genève

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **13 (1925)**

Heft 214

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258585>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Quinzaine Féministe

Pairs contre paires. — Toujours les conseillères municipales en France. — Les maisons de tolérance en Belgique et à Strasbourg. — Les voyages de notre présidente internationale. — A Terre-Neuve et à Genève.

Nous sommes un peu en retard pour mentionner l'échec devant la Chambre des Lords du projet de loi de Lord Astor, dont nous avons annoncé la discussion : à deux voix de majorité seulement, ces nobles Messieurs ont rejeté la proposition qui leur était faite, et qui n'était que l'application pratique de la loi abolissant toute incompétence officielle pour cause de sexe, d'autoriser les paires jouissant de leurs droits à siéger avec eux. On a beaucoup remarqué le faible chiffre de cette majorité, qui eût pu devenir une minorité si deux Lords féministes n'avaient été absents : Lord Parmoor, l'ancien membre du cabinet MacDonal, pour cause de maladie, et Lord Haldane, à cause de la mort de sa mère, décédée peu après la célébration de son centenaire — et en le comparant à celui de l'opposition au projet de Lady Rhondda, il y a deux ans, on en a tiré les conclusions les plus encourageantes pour la prochaine tentative qui sera faite dans ce domaine.

* * *

En France, la période des invalidations des conseillères municipales élues a commencé. On se rappelle la situation amusante, et infiniment précieuse pour la propagande, qui a résulté des élections municipales du 3 mai : des femmes élues, illégalement sans doute, puisque la loi ne stipule pas l'éligibilité des femmes, mais enfin élues tout de même, et siégeant dans les municipalités de dix communes !

Alors, a demandé M^{me} Brunshvicg, si une conseillère municipale est destituée par le Conseil de Préfecture ; si son pourvoi est rejeté par le Conseil d'Etat — y aura-t-il une élection nouvelle ? pourra-t-elle se représenter ?

Et voici ce qu'un juriste éminent lui a répondu :

« On ne fait pas de nouvelles élections pour remplacer un membre du Conseil municipal : la place reste vacante. C'est seulement quand plusieurs conseillers manquent que l'on fait appel aux électeurs.

« Donc, si la conseillère est cassée, il n'y aura pas d'élection, à moins qu'un certain nombre de ses collègues démissionnent pour rendre obligatoires de nouvelles élections. Et dans ce cas, elle pourra se représenter avec eux, être élue... et cela peut continuer ainsi pendant quatre ans et plus !

« Mais il y a encore un moyen plus simple, a ajouté notre sympathique juriste : il suffira au maire de démissionner, car le Conseil municipal doit être au complet pour la désignation du maire... Il faudra donc pourvoir au siège resté vacant, et votre conseillère municipale pourra se représenter seule et sera sans doute réélue... Quelle propagande pour vos idées ! »

* * *

En Belgique, le temps d'arrêt imposé aux débats sur le suffrage féminin provincial par la situation bizarre du pays, qui ne parvenait pas à trouver un ministère, a été mis à profit par les Associations féminines pour mener une campagne abolitionniste. Celle-ci a abouti à Anvers, où le bourgmestre, M. Van Caulewaert, vient de décider la fermeture des maisons de tolérance : un beau succès dont nous félicitons chaudement les abolitionnistes belges. En revanche, et malheureusement, malgré les tenta-

tives de M. de Max pour supprimer la prostitution réglementée, Bruxelles conserve encore l'odieux système, bon nombre de médecins persistant dans les vieilles erreurs. Il y a là toute une campagne de propagande et d'explications à mener, et nous relevons avec plaisir la part qu'y prend le Cercle des conseillères municipales catholiques. Puisque en Belgique l'abolition de la prostitution relève des autorités municipales, et que les femmes siègent dans les Conseils municipaux... la conclusion est facile à déduire de ces prémisses.

Et un lamentable scandale vient encore de démontrer l'immoralité des maisons de tolérance : à l'occasion d'une fête de gymnastique à Strasbourg, une véritable ruée de jeunes gens, *de tout jeunes gens* (M. Benjamin Vallotton qui a écrit des articles vibrants dans la presse locale, a signalé des gamins de 13 ans qu'il a arrêtés au seuil de ces maisons !) s'est produite dans le quartier réservé aux prostituées, sans que les autorités, pourtant averties, aient jugé bon d'intervenir. Il est épouvantable de penser à ce qui s'est passé là, aux tares physiques comme aux souillures morales que cette jeunesse, qui devrait pourtant, pour être fidèle à son idéal sportif, pratiquer la chasteté et la pureté, a contractées et rapportées de cette nuit d'orgie. Des hommes de cœur qui ont crié au scandale dans la presse, qui ont constitué une garde volontaire, demandent à ce que l'on sache ce qui s'est passé, afin qu'ailleurs, dans des cas analogues, les mesures de précaution indispensables puissent être prises ; des femmes, des féministes ont élevé une voix indignée, rappelant une des paroles de M^{me} de Witt : « On est responsable aussi bien du mal que l'on n'empêche pas que du mal que l'on fait ». C'est pourquoi nous estimons que, si pénibles et si suggestifs que soient ces détails, nous nous devons de les rapporter afin de mettre nos lecteurs en garde à vous. Le Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale dûment averti, l'Association abolitionniste genevoise de son côté, prennent dès maintenant leurs dispositions pour éviter la répétition de pareil scandale lors de la fête fédérale de gymnastique à Genève le mois prochain. Nous souhaitons plein succès à leurs efforts.

* * *

Notre Présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby, vient de rentrer de son voyage de six semaines aux Etats-Unis, dont elle semble avoir remarquablement bien supporté les fatigues. Tous les journaux féministes qui nous parviennent d'outre-Atlantique signalent le plaisir que l'on a eu partout à la voir et à l'entendre. Trois genres d'Associations féminines ont particulièrement retenu son attention : les groupements de femmes universitaires, les clubs féminins et les ligues d'électriciennes, chaque catégorie ayant son travail bien déterminé. Les groupements universitaires féminins, qui s'occupent uniquement des questions d'enseignement et d'éducation, sont très nombreux, et estiment que, dans une démocratie, le devoir des femmes est de prendre leur part de responsabilité dans l'éducation civique des citoyens et des citoyennes, se gardent bien d'enfermer leurs membres dans la tour d'ivoire des seules préoccupations intellectuelles ou scientifiques, mais les mettent en relation avec les mouvements concernant aussi bien l'enfant en âge scolaire ou pré-scolaire qu'avec la jeunesse féminine, tant universitaire que professionnellement occupée. C'est là un très beau et généreux programme, et un exemple que l'on ne peut que souhaiter de voir largement suivi. — Les Ligues d'électriciennes, elles, s'occupent surtout de la préparation de la femme à ses devoirs de citoyennes, réalisant que la femme américaine a peut-être eu une préparation moindre à la vie politique que celle d'autres pays

(? *Réd.*) et qu'il y a là une tâche très importante à remplir. Doués d'un remarquable talent d'organisation, les leaders de ce mouvement s'inspirent aussi d'un esprit très largement international, et font campagne, si ce n'est toujours en faveur de la S. d. N., en tout cas pour la Cour internationale de Justice de La Haye, à laquelle elles souhaitent vivement voir leur pays adhérer. A l'intérieur, elles suivent de très près les problèmes de législation industrielle: l'amendement constitutionnel, par exemple, qui élève à 16 ans l'âge d'admission sur tout le territoire des enfants dans les fabriques, est leur œuvre. Enfin, à côté de la politique fédérale, et de la politique des Etats — qui semblent choses inextricablement compliquées à d'autres yeux qu'à ceux des Américains... et des Suisses! — ces Ligues s'occupent encore de la politique municipale: la visite de Mrs. Ashby à St. Louis a coïncidé avec les élections du maire, du Conseil scolaire, et d'autres magistrats de cette grande ville, et les membres de la Ligue d'électrices étaient tous à la brèche dans cette circonstance importante.

Notre présidente s'est, lors de son voyage de retour, arrêtée encore au Canada; mais elle n'a pas poussé jusqu'à Terre-Neuve, où elle aurait pu saluer les triomphatrices d'un succès féministe: les femmes de Terre-Neuve viennent en effet d'obtenir la reconnaissance du suffrage féminin intégral au Parlement (électorat et éligibilité). En présentant le projet de loi aux débats de la Chambre, le Premier Ministre a annoncé qu'il considérerait comme un honneur et un privilège de pouvoir faire lui-même cette démarche; à quoi un des membres de la Chambre Haute a répondu par un discours d'inspiration parfaitement féministe, et débutant par ces mots: «Aucun pouvoir sur la terre ne peut dispenser un homme ou une femme de prendre des responsabilités devant Dieu et devant ses semblables.» Voilà une nouvelle île à marquer sur nos cartes de géographie suffragiste de la couleur du succès, et voilà un exemple encore à mettre sous les yeux des bons Suisses, qui persistent à se croire l'alpha et l'oméga de toute démocratie.

Mrs. Corbett Ashby va d'ailleurs prochainement se remettre en route, la réunion d'été du Comité Exécutif de l'Alliance Internationale devant avoir lieu du 21 au 23 juillet dans les environs de Genève — le séjour en ville à cette date étant rendu impossible par la fête fédérale de gymnastique. Nous regrettons beaucoup que la saison complique toute tentative de propagande à l'occasion de cette réunion. Les travaux du Comité seront d'ailleurs essentiellement consacrés à la préparation du Congrès de Paris, définitivement fixé à la semaine de Pentecôte (23-30 mai) 1926.

* * *

Et chez nous, un mouvement féministe s'esquisse au moment où nous écrivons ces lignes, l'Association genevoise pour le suffrage et la Ligue d'électeurs amorçant une campagne suffragiste à l'occasion du projet de réforme administrative présenté par le gouvernement.

On sait en effet qu'une des tâches les plus impatiemment attendues du nouveau Conseil d'Etat était, après le sauvetage financier du canton, une réorganisation complète de son administration devenue nécessaire, tant au point de vue politique qu'à celui de la réduction des dépenses. Or cette réforme touchant à l'organisation des communes, et le Conseil d'Etat ayant dans plusieurs circonstances manifesté des sympathies féministes, on aurait pu espérer que le projet contiendrait une reconnaissance des droits féminins en matière municipale — ceci d'autant plus qu'il limite tellement les compétences des communes, que ce n'aurait pas été courir le risque d'une

bien grosse inconnue que de conférer aux femmes le droit de voté. Quoi qu'il en soit, il n'en a rien été, et le projet gouvernemental est muet à cet égard. C'est pourquoi l'Association pour le suffrage a immédiatement relevé le gant, et s'adressant soit au Conseil d'Etat, soit au Grand Conseil, auquel le projet gouvernemental a été soumis, a demandé que l'on profite de cette vaste transformation de l'organisation communale pour introduire enfin en Suisse cette réforme que tant d'autres pays ont réalisée, ou vont réaliser. L'exemple de l'Italie et de l'Espagne d'un côté, de la France de l'autre, aux deux pôles des conceptions politiques, constitue un argument solide sur lequel nos suffragistes n'ont pas manqué de s'appuyer.

Nous tiendrons naturellement nos lecteurs au courant des résultats de ce nouvel effort suffragiste dans notre pays.

E. Gd.

Les réunions du Conseil International des Femmes à Washington

(Suite et fin.)¹

C'est aux enfants que se consacra le travail des Commissions d'hygiène publique, d'éducation et de protection de l'enfance. Une intéressante discussion suivit la proposition de Mrs. Servor: «Que les chiffres de la statistique concernant la mortalité des enfants légitimes et celle des enfants illégitimes soient rendus publics, et que les Conseils nationaux soient engagés à étudier les causes de la grande différence entre ces deux taux de mortalité, ainsi qu'à proposer des mesures pour y remédier.» Cette différence est positivement énorme dans certains pays, en dépit des lois nouvelles qui, ici ou là, mettent l'enfant illégitime presque sur un pied d'égalité avec l'enfant légitime; les chiffres les plus frappants sont ceux des Pays-Bas, où en l'an 1921 il se produisit deux morts pour mille enfants légitimes et 123 morts pour mille enfants illégitimes. Malheureusement, on ne donna pour la Suisse que les chiffres de l'année 1914, alors que la proportion des morts d'enfants légitimes et des enfants illégitimes était de 2 à 3. La plupart des pays ont amélioré cette situation au cours des dix dernières années.

Une Commission qui travaille assidûment, c'est celle de l'éducation, sous la présidence de la doctoresse Marion Whitner, de Vassar College (New-York). On est heureux de constater que le Conseil International est prêt à soutenir énergiquement l'extension de l'assistance aux étudiants et les échanges de professeurs d'un pays à l'autre pays. Connaître mieux les pays étrangers est certainement travailler pour la paix. Une proposition de la doctoresse Whitner nous a semblé quelque peu américaine: «Les Conseils nationaux sont priés de travailler dans leurs pays respectifs à ce que tout ce qui est du domaine du ménage (avec toutes les branches concernant la ménagère et la mère de famille) soit étudié scientifiquement dans ses causes et dans ses effets, et que les résultats de cette enquête puissent être utilisés; que l'étude et l'enseignement de ces questions ménagères puissent être rattachés à une des facultés universitaires.» Même en Amérique, où l'on peut obtenir déjà toutes sortes de grades universitaires, la proposition paraît hardie; dans nos universités européennes, elle serait impraticable. Mais, dit Dr Whitner, il y a eu un temps, et pas si lointain, où il paraissait ridicule de réclamer le doctorat pour les ingénieurs. Il faut que chaque nouvelle question commence par naître; puis elle se réalisera.

La discussion de cette résolution, et d'autres encore, prit tant de temps, que les questions suivantes ne purent être traitées que très sommairement. A une forte majorité fut repoussée la proposition d'accepter comme membres du C. I. F. des associations internationales; la plupart des déléguées estimant que le C. I. F. n'aurait rien à y gagner, parce que les Associa-

¹ Voir le no 213 du *Mouvement Féministe*.